

ADHÉSION SIMPLE  
1 000 F.CFP

MEMBRE BIENFAITEUR  
3 000 F.CFP

MEMBRE D'HONNEUR  
10 000 F.CFP

## JE FAIS UN DON SUPPLÉMENTAIRE :

3 000 F.CFP  5 000 F.CFP  10 000 F.CFP  20 000 F.CFP  ..... F.CFP

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé  
à l'ordre de l'AFRC dans une enveloppe affranchie au 5 rue Lamartine 98800 Nouméa CEDEX  
ou à [republicainscaledoniens.nc@gmail.com](mailto:republicainscaledoniens.nc@gmail.com)

M<sup>me</sup>  M. Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : .....

Commune\* : .....

Pays\* : .....

Né(e) le\* : ..... Profession : .....

Portable : ..... Fixe : .....

E-mail : .....

\*Champs obligatoires

## JE SOUHAITE PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DU PROJET

- |                                                                         |                                         |                                    |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Avenir institutionnel                          | <input type="checkbox"/> Culture        | <input type="checkbox"/> Économie  | <input type="checkbox"/> Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Agriculture                                    | <input type="checkbox"/> Environnement  | <input type="checkbox"/> Éducation | <input type="checkbox"/> Logement |
| <input type="checkbox"/> Emploi                                         | <input type="checkbox"/> Numérique      | <input type="checkbox"/> Santé     | <input type="checkbox"/> Sécurité |
| <input type="checkbox"/> Groupe de travail sur la charte et les statuts | <input type="checkbox"/> Autres : ..... |                                    |                                   |

Règlement par :

- Chèque à l'ordre de l'AFRC  
 Espèces  
 Virement bancaire

Date :

Signature :

**Plafond légal annuel** : Dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 894 000 F.CFP (1 789 000 F.CFP par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux partis politiques que vous souhaitez soutenir, ne peut excéder 894 000 F.CFP (1 789 000 F.CFP par foyer fiscal). Selon l'article 11-15 de la loi du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par des peines d'amende et d'emprisonnement.

**Protection des données personnelles** : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage des Républicains Calédoniens et de l'AFRC (Association de financement des Républicains Calédoniens). En retournant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : 5 rue Lamartine 98800 Nouméa CEDEX.